

reproduction interdite - Loi du 11 mars 1957

Plan d'Implantation du lot n°2

Implantation d'un bâtiment - 2 axes

NOTA : le présent plan ne vaut que pour l'objet de la mission désigné ci-dessus



CADASTRE DE L'UNITE FONCIERE :

Section : BI n° : 121
 Superficie apparente : 2 511 m²
 Base fiscale (cadastrale) : 2 508 m²

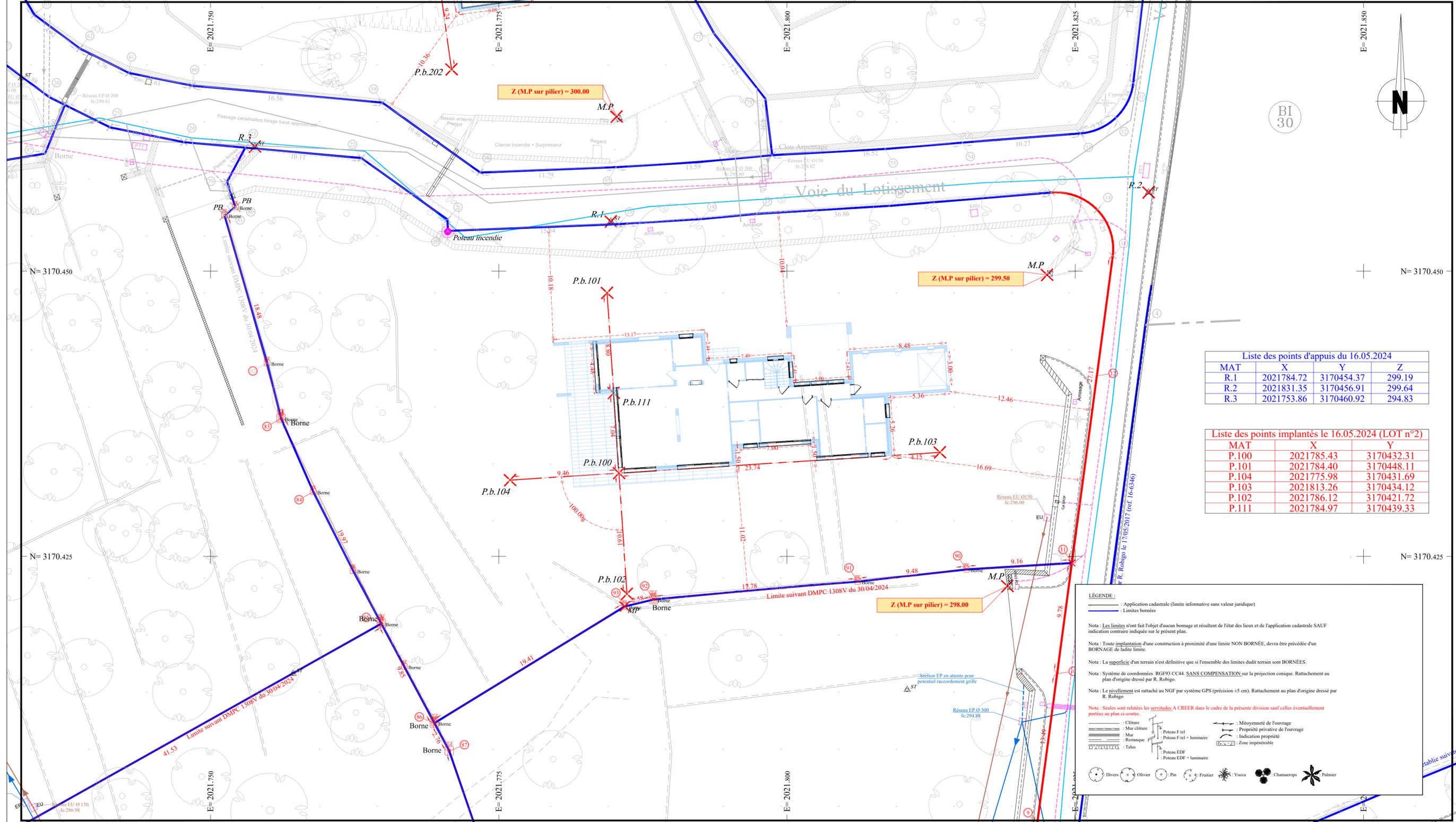
<p>BON POUR IMPLANTATION L'opération d'implantation n'est réputée terminée qu'après la signature du plan d'implantation / Piquetage.</p>	
<p>EXTRAIT DES CONDITIONS D'INTERVENTIONS : La responsabilité du géomètre-expert ne peut être engagée que sur la tranche ou la catégorie d'ouvrage pour laquelle il est intervenu. Par tranche, il faut entendre l'ouvrage compris dans un ensemble dont les parties sont réalisées à des époques différentes. Par catégorie d'ouvrage, il faut entendre des opérations de techniques différentes mettant en oeuvre des besoins de précision différents (terrassements, pieux, béton, chaussées,...).</p>	<p>NOTA : Toute opération topographique s'appuyant sur l'implantation doit être rattachée en planimétrie sur trois points minimum, en altimétrie sur deux points minimum.</p>
<p>MAITRE D'OEUVRE / ARCHITECTE Didier Frega Architecte</p> <p>a reconnu que le plan de piquetage ci contre, les cotes qui y sont indiquées et les références du plan utilisé pour le calage de cette implantation, respectent les contraintes de son projet en matière de dimensions, de prospects, d'alignement et de marge de recul éventuels, ainsi qu'en matière de hauteur réglementaire le cas échéant, et que tous les niveaux de l'ouvrage projeté respectent ces mêmes contraintes.</p>	<p>ENTREPRENEUR reconnaît l'existence des repères figurant au plan ci-contre et prend en charge leur conservation, reconnaît l'exactitude des cotes relevées sur place en sa présence et avoir connaissance du nota ci-dessus.</p> <p>SIGNATURE précédée de la mention "Bon pour implantation"</p>
<p>GEOMETRE-EXPERT L'implantation en date du : 16/05/2024 a été effectuée conformément aux documents numériques dressés par : Didier Frega Architecte portant référence : V2 plan de masse.dwg</p> <p>PRECISION DE L'IMPLANTATION - Précision NORMALE (15mm) - NIVELLEMENT DES POINTS - Nivellement rattaché au système du plan topographique d'origine, RGF93 CC44 - NGF /! l'entreprise en charge de l'utilisation de ces points de niveau devra toujours faire son calage sur ces deux points afin d'en vérifier la cohérence tout au long du chantier.</p>	<p>PRECISION DE L'IMPLANTATION - Précision NORMALE (15mm) - NIVELLEMENT DES POINTS - Nivellement rattaché au système du plan topographique d'origine, RGF93 CC44 - NGF /! l'entreprise en charge de l'utilisation de ces points de niveau devra toujours faire son calage sur ces deux points afin d'en vérifier la cohérence tout au long du chantier.</p>
<p>Selon l'épure d'implantation: 16-6346 01 Epure implantation Lot 5.pdf Approuvée le : 15/05/2024</p> <p>Date :</p> <p>SIGNATURE précédée de la mention "Bon pour implantation"</p>	<p>Date :</p> <p>Signature :</p>
<p>IMPORTANT En cas de non retour signé du présent document par l'une des parties destinataires ci-dessus sous 8 jours à compter de la réception du courrier avec accusé de réception, l'implantation sera réputée réceptionnée et validée sans restriction par la ou les parties concernées.</p>	

P.b.101 : Points implantés le 16/05/2024
 --- : Axes implantés le 16/05/2024
 [Hatched Area] : Fond de plan projet dressé par Didier Frega Architecte portant référence "V2 plan de masse.dwg" (Lot n°2)

PYTHAGORE
 Géomètres-Experts Associés

PYTHAGORE
 Géomètres-Experts Associés
 D. PIERROT - R. BRUNA
 154 av de Cannes 06210 MANDELIEU
 04.93.49.09.68 / mandelieu@pythagore.se

Date	Description	Nos références
08/04/2024	Plan de récolement, servitudes	Dossier : r:\2016\16-6346\16-6346 03 implant lot 2-5\16-6346 plan implantation.dwg - Présent* : Plan implantation Lot 2
14/05/2024	Épure d'implantation	Date création Fichier info : 16/05/2024 Date d'enregist. : 16/05/2024 5:10:46 Date impression : 16/05/2024 5:12:57
16/05/2024	Plan d'implantation	Les dates et noms indiqués ci-dessus dans "nos références" ne sont qu'indicatifs. Seuls les dates ci-dessous et le titre de la présente page de garde indiquent l'objet exacte du présent document.



Liste des points d'appuis du 16.05.2024

MAT	X	Y	Z
R.1	2021784.72	3170454.37	299.19
R.2	2021831.35	3170456.91	299.64
R.3	2021753.86	3170460.92	294.83

Liste des points implantés le 16.05.2024 (LOT n°2)

MAT	X	Y
P.100	2021785.43	3170432.31
P.101	2021784.40	3170448.11
P.104	2021775.98	3170431.69
P.103	2021813.26	3170434.12
P.102	2021786.12	3170421.72
P.111	2021784.97	3170439.33

LÉGENDE :

- Application cadastrale (limite informative sans valeur juridique)
- Limites bornées

Nota : Les limites n'ont fait l'objet d'aucun bornage et résultent de l'état des lieux et de l'application cadastrale SAUF indication contraire indiquée sur le présent plan.

Nota : Toute implantation d'une construction à proximité d'une limite NON BORNÉE, devra être précédée d'un BORNAGE de ladite limite.

Nota : La superficie d'un terrain n'est définitive que si l'ensemble des limites dudit terrain sont BORNÉES.

Nota : Système de coordonnées RGF93 CC44. SANS COMPENSATION sur la projection conique. Rattachement au plan d'origine dressé par R. Robigo.

Nota : Le nivellement est rattaché au NGF par système GPS (précision ±5 cm). Rattachement au plan d'origine dressé par R. Robigo.

Nota : Scales sont relatives les servitudes A CREER dans le cadre de la présente division sauf celles éventuellement portées au plan ci-contre.

Clôture	Mur clôture	Mur	Restanque	Talus	Divers	Olivier	Pin	Fruitière	Yucca	Chamaecyparis	Palmeier
Moyennement de l'ouvrage	Propriété privative de l'ouvrage	Indication propriété	Zone impenétrable								